

N° 32/2023

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
à Monsieur Jean-Paul MICHAUD (Conseiller Municipal)**

Le Maire de la commune de CHALAIS (Charente),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 et L2123-24-1,

Vu le tableau du conseil municipal établi en date du 23 mars 2023 constatant l'installation de Monsieur Jean-Paul MICHAUD en qualité de conseiller municipal,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions et de signature au bénéfice de Monsieur Jean-Paul MICHAUD.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Paul MICHAUD, conseiller municipal, est délégué à compter du 1^{er} avril 2023 à :

- La mobilité

A ce titre, il signera les divers documents relatifs à ses attributions.

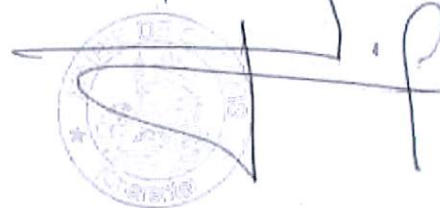
Article 2 : Les actes signés au titre de l'article 1 devront être précédés de la formule suivante : « par délégation du Maire » ainsi que le nom et prénom.

Article 3 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Jean-Paul MICHAUD.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis au représentant de l'État, au comptable public et notifié à l'intéressée.

Fait à Chalais, le 27 mars 2023.

Le Maire
Joël BONIFACE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notification faite le

Signature de l'intéressée